

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2019

Etaient Présents 46 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Bernard MORA	à	Jean-Pierre TERUEL
	Jacques CAZAURANG	à	Patrick MAUNAS
	Henri BELLEGARDE	à	Elisabeth MEDARD
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Aimé SOUMET
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Maïte POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOULOU	à	Michel ADAM
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Auréli GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Jean-Michel IDOPE (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Marc OXIBAR (excusé), David CORBIN (excusé), Jean CASABONNE, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 30-190409-CUL-

SOLLICITATION DE FINANCEMENT
AU TITRE DE LA JUNTE DE RONCAL

Mme ETCHENIQUE rappelle que la Communauté de Communes du Haut Béarn a adopté ses nouveaux statuts le 27 septembre 2018, à effet du 1^{er} janvier 2019, qui stipulent, dans ses compétences facultatives (article 7.7 – Action Culturelle) qu'elle exerce la compétence « organisation et mise en œuvre de manifestations culturelles de portée intercommunale » et précisent que « A ce jour, sont considérées de portée intercommunale : la Junte de Roncal et la Programmation 'seconde saison'. ».

En conséquence, la CCHB assure pour l'organisation de la Junte de Roncal, une maîtrise d'ouvrage partagée avec la commune d'ISABA.

La manifestation est menée en partenariat avec les communes de la Vallée de Barétous.

La présente délibération vise à confirmer le partenariat, qui a fait l'objet d'une convention validée le 12 avril 2018 avec la commune d'ISABA et reconduite tacitement. Elle a également pour objet de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, selon les éléments budgétaires inscrits au Budget primitif 2019 (dépenses : 7 200 € / recettes du Conseil Départemental 64 : 1 000 €).

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 62 voix pour et 1 contre (M. J. GASTOU)

- **SOLLICITE** ledit financement auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- **AUTORISE** Président à signer tous documents relatifs à ce projet,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 09 avril 2019

Suivent les signatures

Affiché le 15.04.2019

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/04/2019